



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N° 16-2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la **présidence exceptionnelle de Mme Nélia LECKI, Adjointe au Maire**, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

**Étaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Michel RAES, Eric GUEDON, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Virginie SARTEUR, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djiey Di KAMARA.

**Absent(s) représenté(s)** : Eric SZWEC donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI  
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Nadine RACAULT donne pouvoir à Nélia LECKI

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine FILLASTRE

**BUDGET PRIMITIF 2021**

La crise sanitaire mondiale que nous traversons a d'ores et déjà eu des conséquences importantes sur le budget précédent (*pertes de recettes mise en face d'une masse salariale stable et de dépenses imprévues*). Cette crise est loin d'avoir fini de produire ses effets. Elle fait peser de grandes incertitudes sur la construction budgétaire 2021, ce qui rend l'exercice d'équilibre délicat.

Face aux incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, le choix a été fait de préparer ce budget primitif dans l'hypothèse d'une année ordinaire, sans reconfinement généralisé, en tenant compte toutefois de l'impact de la crise sanitaire sur nos dépenses de fonctionnement et en faisant le choix de la prudence sur nos inscriptions budgétaires globales.

Néanmoins, l'ambition de la municipalité n'a pas été stoppé depuis le début de la crise. En témoigne les projets ambitieux d'investissement sur l'année 2021, mentionnés ci-après. Cela reste possible grâce à une gestion saine, prudente et responsable des dépenses de fonctionnement lors des dernières années.

Le budget primitif constitue un acte essentiel de cet exercice budgétaire et un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

S'agissant d'un acte prévisionnel, il retrace et prévoit aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année civile à venir.

En cours d'année et suivant les évolutions sanitaires, législatives et réglementaires, le budget pourra subir des modifications nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Il pourra également arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). Le compte administratif qui est produit en fin d'exercice est le document à terme sur lequel seront consignées les réalisations effectives de l'exercice budgétaire considéré.

Le budget comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui impactent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget prévisionnel s'établit en dépenses et recettes à **8 529 195,70 euros** et se répartit de la façon suivante :

- **5 418 031,48 euros** pour la partie de fonctionnement,
- **3 111 164,22 euros** pour la partie d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20210331-16\_2021-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2021  
Date de réception préfecture : 05/04/2021

VILLE DE SURVILLIERS

CM 31/03/2021 – Délibération n° 16-2021

**Il sera voté au niveau du chapitre.** C'est-à-dire que l'ordonnateur (Madame le Maire) peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. L'ordonnateur peut donc engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre. Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour modifier le montant de ce crédit. La répartition du crédit par article à l'intérieur du chapitre ne présente qu'un caractère indicatif.

## 1 - Le Budget de Fonctionnement

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### A - Les dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 329 671,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 820 000,00
014	Atténuations de produits	60 959,13
65	Autres charges de gestion courante	490 048,56
66	Charges financières	58 000,00
67	Charges exceptionnelles	16 100,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 874 778,85</b>
023	Virement à la section d'investissement	445 982,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 270,62
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>543 252,63</b>
D002	Déficit de fonctionnement reporté	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 418 031,48</b>

### B - Les recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2021
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	382 500,00
73	Impôts et taxes	3 605 594,12
74	Dotations, subventions et participations	736 742,59
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	46 100,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 981 036,71</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté	436 994,77
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 418 031,48</b>

## 2 - Le Budget d'Investissement

### A - Les dépenses d'investissement

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions ainsi que par le recours à l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2021</b>
20	Immobilisations incorporelles	42 061,00
21	Immobilisations corporelles	151 225,90
23	Immobilisations en cours	823 375,34
Ope	Opérations d'équipement identifiées	1 947 703,95
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 964 366,19</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	146 798,03
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>146 798,03</b>
	Opérations pour compte de tiers	-
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 111 164,22</b>
	Dépenses d'ordre d'investissement	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE</b>	<b>3 111 164,22</b>
D001	Résultat reporté ou anticipé	-
	<b>TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES (Dép+RAR+report)</b>	<b>3 111 164,22</b>

### B - Les recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **3 111 164,22** euros.

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2021</b>
13	Subventions d'investissement reçues	1 140 412,50
10	Dotations et fonds divers	345 406,08
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.</b>	<b>2 185 818,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	445 982,01
040	Recettes d'ordre d'investissement	97 270,62
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.</b>	<b>543 252,63</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE</b>	<b>2 729 071,21</b>
R001	Résultat reporté ou anticipé	382 093,01
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES (Rec.+RAR+report)</b>	<b>3 111 164,22</b>

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**A 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,**

- **ADOPTE** le BP 2021 de la Commune de Survilliers, qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 418 031,48 euros</b>
Recettes de fonctionnement	5 418 031,48 euros
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 111 164,22 euros</b>
Recettes d'investissement	3 111 164,22 euros

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés
27	24	3	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**

*A. ROLDAO-MARTINS*